

Arrêté du 5 février 1997 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1994 modifié relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture

05/02/1997

Cet arrêté a été abrogé et remplacé par les dispositions de l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture à compter du 1er octobre 2007

Consulter ici l'[arrêté du 22 octobre 2005](#) relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant et l'[arrêté du 16 janvier 2006](#) relatif à la formation conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture